

BOURSE DE COMPAGNONNAGE
DOSSIER DE CANDIDATURE



MUSIQUES TRADITIONNELLES ET PLURIDISCIPLINARITÉ

Musiques du domaine français et du monde

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 19 SEPTEMBRE

par mail uniquement à :

nathalie.dechandon@famdt.com

UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE INSTRUIT.

2022 | 2023

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à nathalie.dechandon@famdt.com,
ou appeler au 02 85 52 67 04.

Fermeture estivale du bureau du 22 juillet soir au 29 août inclus :
nous ne serons pas en mesure de répondre à vos questions durant cette période.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Préambule

Ce dispositif consiste en une transmission entre un-e artiste reconnu-e du secteur des musiques, danses traditionnelles et du monde qui souhaite construire un parcours avec un-e formateur-trice d'une discipline extérieure : arts de la parole, arts du geste, arts du mouvement, arts numériques et multimédias, savoir-faire technique, ou toute autre discipline n'entrant pas dans le champ des musiques et danses traditionnelles et du monde.

Il ne s'agit pas d'une démarche de création d'un nouveau projet, mais d'un partage de connaissances, éléments culturels, savoir-faire... mettant au cœur du processus une transmission par l'oralité.

Il s'agit bien de construire dans ce cadre une proposition sur-mesure pour permettre une relation interpersonnelle hors du cadre habituel du stage ou de la formation initiale. L'échange porte autant sur un des domaines spécifiques cités préalablement que sur la culture du secteur abordé. Au cours de ce travail, une attention particulière est portée à l'approche artistique du ou de la formateur-trice choisi-e.

Un tel projet de formation est avant tout une démarche personnelle, c'est pourquoi la personne désireuse d'en bénéficier choisit elle-même le-la formateur-trice avec qui il-elle souhaite travailler, et élabore les contenus pédagogiques avec lui ou elle. La FAMDT peut évidemment aider le-la demandeur-euse à remplir le dossier de candidature (définition du projet, mise en relation du-de la demandeur-euse et du-de la formateur-trice, etc.). Le choix du

lieu de la formation se fera en concertation entre la FAMDT, le-la formateur-trice et le-la boursier-ère pour déterminer le lieu le plus adapté techniquement et géographiquement.

Le boursier ou la boursière

Cette formation s'adresse à tou-te-s artistes en musiques et danses traditionnelles sans distinction d'âge, de zone géographique, ni de pratique. Ils ou elles devront être issu-e-s du milieu des musiques, danses traditionnelles du domaine français ou du monde.

Le-la boursier-ère devra pouvoir témoigner de son activité professionnelle soit parce qu'il ou elle bénéficie du régime d'intermittent-e du spectacle, soit parce qu'il ou elle cherche à se former ou se perfectionner dans son secteur.

Le formateur ou la formatrice

Le-la formateur-trice devra être reconnu-e pour sa pratique artistique, et/ou technique, ainsi que sa compétence pédagogique.

Sur le projet

L'appréciation des candidatures sera fondée sur :

- la cohérence entre la formation souhaitée et son projet artistique ;
- la capacité de développement du-de la boursier-ère suite à cette formation ;
- la motivation ;
- en complément des questions relatives à la technique, la formation devra aborder les aspects artistiques et stylistiques liés au projet ;
- un projet artistique qui s'appuie sur des ressources patrimoniales et documentaires sera valorisé.

PIÈCES À JOINDRE EN UN SEUL PDF

- 1 Le présent document dûment rempli et signé ;
- 2 Une lettre de motivation du-de la candidat-e présentant les objectifs artistiques et pédagogiques du projet en les plaçant dans le parcours artistique du-de la demandeur-euse ;
- 3 La biographie du-de la candidat-e avec ses références artistiques ;

- 4 La biographie du-de la formateur-trice avec ses références artistiques ;
- 5 Une lettre du-de la formateur-trice acceptant le projet de compagnonnage ;
- 6 Un projet pédagogique cosigné par le-la boursier-ère et le-la formateur-trice.

Possibilité de produire des documents sonores, audio ou vidéo de bonne qualité du-de la candidat-e et/ou du-de la formateur-trice. N'hésitez pas à nous étonner dans vos candidatures. Nous serions heureux-euses d'y trouver des propositions audacieuses, des idées singulières, des formations qui vous permettent d'aller plus loin dans votre pratique artistique.

À noter

Nous écarterons les candidatures lorsqu'un lien de proximité est avéré entre candidat-e-s boursier-ère-s et formateur-trice-s (famille, collègue et entourage). Les bourses de compagnonnage ne représentent en aucun cas une formation initiale. Elles ne sont pas destinées à financer un projet de création ni l'enregistrement d'un support de communication ou destiné à la commercialisation.

INFORMATIONS BOURSIER·ÈRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

TÉL.

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

STATUT ET ACTIVITÉ(S) PROFESSIONNELLE(S) DOMAINE(S) DE DANSE(S) PRATiqué(S)

INFORMATIONS FORMATEUR·RICE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

TÉL.

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

DOMAINE(S) DE DANSE(S) SUR LE(S)QUEL(S) PORTE LA DEMANDE

INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Planning

Les dossiers de candidature sont à envoyer par email uniquement à nathalie.dechandon@famdt.com avant le 19 septembre. Le dispositif se déroulera de début juillet à mi-décembre à l'appréciation selon les possibilités de chacun. La formation est de 60h. Il est impératif que le calendrier soit communiqué à la FAMDT avant le début du dispositif. Il sera toutefois possible de modifier les dates.

Un bilan qualitatif sur le déroulement et les apports de ce compagnonnage, réalisé par le·la candidat·e et le·la formateur·trice, est demandé après la réalisation de la bourse. La forme de ce bilan est laissée à l'appréciation des boursier·ère·s et formateur·trice·s (audio, vidéo, graphique...).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Précisions sur le budget

Le·la formateur·trice est rémunéré·e à hauteur de 240€ brut par jour de travail (60 h) soit 10 journées de 6h à répartir entre mi-juin et mi-décembre.

Le·la formateur·trice est rémunéré·e au régime général et salarié·e par la FAMDT.

Les frais annexes (repas, transport et hébergement) ne sont pas financés par le dispositif et restent à la charge de le·la boursier·ère et formateur·trice (autofinancement, partenariat avec une structure, fonds de formation...).

FAIT À

LE

LE/LA BOURSIER·ÈRE

LE/LA FORMATEUR·TRICE

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 19 SEPTEMBRE par mail uniquement à :
nathalie.dechandon@famdt.com

**Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à nathalie.dechandon@famdt.com,
ou appeler au 02 85 52 67 04.**

**Fermeture estivale du bureau du 22 juillet soir au 29 août inclus :
nous ne serons pas en mesure de répondre à vos questions durant cette période.**